

PRÉFET DE LA CHARENTE

Angoulême, le 1 AVR. 2016

Préfecture

Secrétariat Général
Service de coordination
des politiques publiques
Mission Développement local
Affaire suivie par : Sylvaine RIVIERE
Tél.: 05 45 97 62 48
Courriel : sylvaine.riviere@charente.gouv.fr

Le Préfet de la Charente

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département de la Charente

Objet : Passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD)

Réf : Ma lettre du 2 décembre 2015

PJ : 1

Le 5 avril 2016, la télévision numérique terrestre passe à la haute définition.

Par courrier en date du 2 décembre 2015, je vous ai rappelé cette échéance et vous ai fait part des informations relatives au passage de la TNT à la HD qu'il convenait de communiquer à vos administrés.

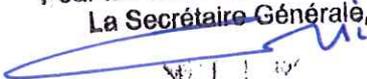
À quelques jours de l'échéance, j'appelle votre attention sur les points suivants afin d'aider vos administrés, notamment les personnes les plus fragiles, à réaliser les tests et effectuer les démarches nécessaires pour faciliter le passage à la haute définition sous peine de ne plus recevoir la télévision le 5 avril prochain :

- Vérifier que le téléviseur est compatible HD (présence du logo Arte HD sur la chaîne 7 ou 57)
- Acheter un adaptateur (environ 25 euros) si l'équipement (téléviseur ou adaptateur) n'est pas compatible HD
- Demander les aides auxquelles certaines personnes peuvent bénéficier
 - aide à l'équipement TNT HD (25 euros)
 - aide de proximité (intervention gratuite d'un agent de la Poste pour l'installation de l'adaptateur)
- Installer l'adaptateur et procéder à un nouveau RESCAN : vous trouverez ci-joint une fiche indiquant, en 10 points, comment effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes sur les téléviseurs

Toutes les informations utiles sont à disposition et téléchargeables sur le site www.recevoirlatnt.fr.

Pour les personnes qui n'auraient pas accès à internet, l'ANFR met à disposition son centre d'appel le 0970 818 818 (prix d'un appel local) pour toute précision sur cette transition.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,


Khalida SELLALI

Voici la procédure pour effectuer une recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs :

1. **Allumer** la TV puis l'adaptateur ou la TV TNT intégrée.
Si le téléviseur comprend la TNT intégrée, se mettre en mode digital : touche « A/D (TV) » ou « Digit »
Si la TV est sans TNT, se mettre en mode touche « Ext/1 » ou « A/V »
2. **Appuyer sur la touche « Menu »** ou « Home » de la **télécommande** (un menu déroulant s'affiche)
3. **Sélectionner le sous-menu « Configuration »** ou « Menu principal » ou « Menu système » ou « Menu outils » ou « Menu réglage » ou « Réglage système »
4. **Sélectionner « Installation »** ou « Installation des chaînes » ou « Réglages » ou « Réglage usine » ou « Réinitialisation usine » ou « Configuration » ou « Réinitialiser » ou « Scan » ou « Rescan »
(Pour les TV , la réinitialisation est majoritairement pas nécessaire, mais cela peut être le cas pour certains adaptateurs)
5. **Choisir la fonction « Réinstaller / rechercher toutes les chaînes »** ou « Recherche automatique » ou « Effacement des chaînes » ou « Réinitialisation des chaînes » ou « Installation des services ».
Ne pas choisir « Mise à jour »
6. **Appuyer sur « Lancer »** ou « Rechercher »
7. **Appuyer sur « Menu »** ou « Terminer » ou « Exit » ou « Confirmer » pour sortir du menu installation
8. **Vérifier la présence des chaînes** : TF1 HD en 1, France 2 HD en 2, etc
9. **Si un message demande de revenir à la « Configuration usine »** ou « Configuration initiale » > accepter
10. **Certains équipements peuvent demander un code.** Si le téléspectateur n'a pas personnalisé son code, le code initial est souvent le « 0000 », « 1234 », « 1111 » ou « 9999 »
Si l'équipement met en garde sur le fait que les anciennes chaînes vont être effacées > continuer la procédure.